

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 12 Décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents à la séance : 33

• Convocation du : 6 décembre 2022

Affichage de la convocation : 6 décembre 2022

► DÉLIBÉRATION N° DEL 119 2022

▶ OBJET : Point n° 5 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION FRANÇAISE CONTRE LES MYOPATHIES - OPÉRATION TÉLÉTHON 2022

► PRÉSENTS :

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Gérard COLON, Madame Annick BLANCHARD, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Marie-Claude MISERY, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Monsieur Gabriel SIMÉON

►EXCUSÉS:

Madame Nathalie GONCALVES donne pouvoir à Madame Caroline THÉVENIAUD. Monsieur Jean-Pierre MATHIEU donne pouvoir à Madame Annick BLANCHARD. Monsieur Benjamin DIRX donne pouvoir à Monsieur Jean-Patrick COURTOIS. Madame Delphine MERMET donne pouvoir à Madame Ève COMTET SORABELLA. Monsieur Jean-Philippe BELVILLE. Monsieur Aurélien DUTREMBLE.

RAPPORTEUR: Caroline THÉVENIAUD

La Ville de Mâcon et l'Association Française contre les Myopathies organisent, depuis plusieurs années, l'opération Téléthon, dont l'objectif est de soutenir la recherche scientifique et médicale mais aussi d'apporter un soutien aux malades et à leurs familles grâce à un week-end de mobilisation.

Cette année, le Téléthon a eu lieu les 02 et 03 décembre 2022 et s'est déroulé dans les locaux de l'Hôtel de Ville et sur la place Saint-Pierre.

La Ville de Mâcon est sensible à cette action de générosité et de solidarité et souhaite s'associer à cette cause. A cet effet, la Ville de Mâcon a décidé de reverser la somme de 3 375 € net de taxes correspondant aux recettes du :

• 02 décembre 2022, recettes issues du défilé de mode de Laurent CRÉPEAU à Sennecé-les-Mâcon.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 05/12/2022, Vu l'avis de la Commission N°2 : Action Sanitaire et Sociale, Animation de Quartiers et Communautés Étrangères du 30/11/2022,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 28/11/2022,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 375 € net de taxes à l'Association Française contre les Myopathies 1 rue de l'Internationale BP 59 91002 EVRY Cedex,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à cette opération.

Il est précisé que l'Association devra fournir un compte-rendu financier attestant de la conformité de la dépense effectuée à l'objet de la subvention (article 10 de la loi du 12 avril 2000).

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT

Pour extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS

Certifié avoir été reçu, le

03 JAN. 2023

A la Préfecture de Saône-et-Loire